

Journal

de la section CGT

de la DGFiP du Bas-Rhin

N°03 2023

Démocratie Despotique!

À l'image de plusieurs États européens, la France connaît à l'heure actuelle une grave crise Français démocratique nombre et de s'interrogent quant aux causes de cette dérive. Devant le peu d'alternatives cohérentes au dernières second tour des échéances présidentielles, les Français, qui sont viscéralement attachés à leur liberté d'expression et à leur liberté tout court, se sont rabattus en désespoir de cause sur un candidat soi-disant issu de la gauche, mais pour le moins ambigu, ceci afin d'éviter de livrer le pays à l'extrême droite de la famille Le Pen.

C'est ainsi qu'un gamin ambitieux, imbu de sa personne, facétieux et capricieux, soutenu par une certaine élite, a pu accéder aux plus hautes fonctions, à une très courte majorité toutefois : Emmanuel Macron. Une fois au pouvoir, il s'est entouré de gens de sa caste qui n'œuvrent depuis que dans l'intérêt d'une société libérale ultra riche qui se gave sans retenue et compte bien faire payer l'addition aux classes laborieuses.

Et voici qu'après une gestion calamiteuse de la pandémie du Covid, le jeune Président de la République, qui se croit sorti de la cuisse de Jupiter, s'est mis en tête de passer dans la postérité, à l'image de son modèle le Roi Soleil. Il s'est attaqué au droit à la retraite à la hussarde, sans consultation des organismes sociaux concernés,

notamment des syndicats, qu'il méprise quasi ouvertement. Avec son ministre du travail Olivier Dussopt et sa première ministre Elisabeth Borne qui n'en est plus à ses premières mesures antisociales dans les différents postes stratégiques occupés précédemment, il a donc rédigé dans la hâte un texte ayant pour seul but le recul de l'âge de départ en retraite à 64 ans, sans tenir compte des aléas de la vie professionnelle, comme la pénibilité, les carrières longues, les maternités, etc... Rappelons-le, négociation n'a eu lieu, le texte est passé à coup de 49-3, article on ne peut plus arbitraire de la constitution française, déjà largement suremployé par ce gouvernement.

REJET DU SECOND PROJET DE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE



Dès lors, les Français, excédés par le mépris et l'injustice du projet qui leur est imposé, se sont mobilisés et manifestent régulièrement en grand nombre, depuis plusieurs mois. leur mécontentement et leur opposition à la réforme, l'intersyndicale l'aide de plusieurs populations encouragements de étrangères qui elles aussi ont été abusées et se voient obligées d'effectuer des petits boulots jusqu'à pas d'âge, afin de survivre. Lamentable dans une société qui se veut progressiste et civilisée !

Les médias, souvent détenus par les copains de Macron, n'ont eu de cesse de discréditer le mouvement de protestation selon les ordres du patron et ont, à chaque manifestation, fait croire à son essoufflement. Or, il n'en est rien, n'en déplaise à ces faussaires, car la coupe est pleine et les manifestants sont toujours aussi présents et motivés.

Rien n'est jamais acquis et il est important de faire reculer cette engeance, mais aussi de créer une opposition crédible, audible, solide, de nature à faire échec au retour l'extrême-droite dans notre pays. Avec la CGT, restons sur le pont, et surtout, ne lâchons rien!

Il y a quelque chose de pourri dans l'Etat

Le ruissellement forme les grandes rivières. Selon une étude de la banque UBS, en dix ans, la fortune des milliardaires en France est passée de 82 à 442 milliards de dollars. Et la fortune des 500 familles les plus riches a été multipliée par deux en 5 ans.

"En même temps", le nombre de sans-abris a doublé et celui des bénéficiaires de l'aide alimentaire a triplé en onze ans (passant de 750 000 à 2,4 millions de bénéficiaires). Alors, non, le compte n'y est pas.

Avec la suppression de l'ISF et la mise en place de la Flat Tax, le gouvernement a confirmé un choix : celui des ultra-riches qui se gavent encore et des salariés qui continuent de supporter le gel des salaires et la compression

personnel. D'autres mesures

s'accumuler.

médiatisées ont suivi et continuent de

En cela, le projet de réforme des retraites n'est que l'énième étape de cette politique ultra libérale. politique qui alimente touiours sulg système de prédation, où les riches sont de plus en plus riches tout regardant avec mépris les autres qui coulent.

Il y a quelque chose de pourri dans l'État de France.

SUPPRESSION DE L'«EXIT TAX» L'ÉTRANGE LUTTE DE MACRON CONTRE L'ÉVASION FISCALE



De l'anonymat à l'accueil des SIP

Au début de cette année a été diffusé dans nos services un addendum à la note départementale du 07 avril 2021 sur les modalités d'accueil des usagers dans les SIP. Il y est précisé notamment que « conformément à l'article L111-2 du Code des relations entre le public et l'administration et à l'engagement n°1.02 de « Services publics + », tous les agents d'accueil doivent être identifiés, y n'interviennent compris ceux qui ponctuellement ou en renfort à l'accueil. À cet effet, ils doivent disposer d'un badge (de préférence) ou d'un cavalier. Ces supports doivent mentionner le prénom et le nom de l'agent d'accueil. Le grade et le service n'ont, en revanche, pas à être mentionnés sur ces supports.[...] L'emploi d'un pseudonyme, qui nuit à la transparence et à la sincérité de la relation recherchée avec l'usager, n'est pas autorisé ».

Le sujet a été évoqué depuis dans les instances locales, vos représentants du personnel s'étant juste titre émus de cette obligation d'identification et de l'interdiction corrélative d'utiliser un pseudonyme dans un contexte de fortes tensions dans les services d'accueil, de verbales et violences menaces signalées régulièrement à la direction via les fiches de signalement, et dans un temps aussi court après le décès de notre collègue du Pasde-Calais dans l'exercice de ses fonctions.

Nous sommes donc allés voir, comme ça, juste par curiosité, ce que disaient précisément les textes cités dans l'addendum.

Et quelle ne fut pas notre surprise de lire sur le site détaillant les mesures de « Services publics + » que « dans toutes les interactions avec les usagers, [...] les agents s'identifient par leur nom et leur service (sauf exceptions prévues par la loi) ».

Ah tiens, mais il y a des contradictions là!

Pour « Services publics + » la mention du service est obligatoire (sauf exception), mais pas dans l'addendum... Mais peut-on assurer que l'usager sait forcément à quel service appartient l'agent qui le reçoit, voire à quel service il souhaite s'adresser ? Du coup, nous ne comprenons plus la mention figurant dans l'addendum ni surtout pourquoi l'utilisation des engagements de « Services publics + » se révèle être à géométrie variable, seulement lorsque cela arrange notre administration.

Pour « Services publics + » des cas sont prévus par la loi où l'identification par le nom n'est pas obligatoire, tandis que l'addendum ne prévoit pas de cas dans lesquels l'anonymat serait autorisé et interdit l'usage des pseudonymes...
Bon, si nous résumons, à l'accueil des SIP, l'anonymat est interdit, l'usage des pseudonymes aussi, et ce en contradiction complète avec que ce que prévoit l'engagement 1.02 de « Services publics + » c'est bien ça ?

Mais dans l'affaire, que dit la loi?

Et bien figurez-vous que, dans l'emploi qui en est fait dans l'addendum, l'article L111-2 du Code des relations entre le public et l'administration a été tronqué ! Parce que l'article, cité intégralement, stipule que « toute personne a le droit de connaître le prénom, le nom, la qualité et l'adresse administratives de l'agent chargé d'instruire sa demande ou de traiter l'affaire qui la concerne ; ces éléments figurent sur les correspondances qui lui sont adressées. Si des motifs intéressant la sécurité publique ou la sécurité des personnes le justifient, l'anonymat de l'agent est respecté ».

Et là tout de suite, cela change tout!

Parce que vous remarquerez comme nous que l'anonymat est bien mentionné dans les textes légaux, qui, sauf à ce que nous n'ayons strictement rien compris aux cours de droit de 1ère année sur la hiérarchie des normes, s'imposent à l'administration. Les textes réglementaires, notes diverses et variées ne sont là que pour les préciser, mais certainement pas pour écrire tout le contraire.

Pour nous, il est donc plus qu'urgent que la direction prenne la mesure des inquiétudes exprimées par les agents et assouplisse sa position sur ce sujet pour permettre aux agents qui se sentent en insécurité à l'accueil de leur service, et qui le souhaiteraient, de conserver leur anonymat, d'utiliser un pseudonyme ou d'utiliser un nom d'usage. En effet, les textes prévoient que toute personne peut utiliser dans la vie quotidienne un nom d'usage, qui peut changer au cours de la vie, être le nom du conjoint ou du parent qui ne vous a pas été transmis à la naissance, et que vous pouvez utiliser dans tous les actes de votre vie privée, familiale, sociale et professionnelle. Et là, désolés de devoir le préciser, ce n'est pas un pseudonyme interdit par l'addendum.

Dès lors, un agent pourrait s'il le souhaite utiliser un nom d'usage différent de celui mentionné sur ses actes de l'état civil (ou au contraire utiliser dans sa vie professionnelle son nom patronymique quand il est connu à l'extérieur sous son nom d'usage) et déconnecter son identité « professionnelle » de son identité privée, afin de garantir sa sécurité dans la vie privée, d'éviter qu'un usager mécontent ne retrouve son adresse pour lui faire mauvaise fortune ...

49.3 : FEU VERT POUR LES VIOLENCES POLICIÈRES



Violence institutionnelle

Si la violence est souvent montrée du doigt dans les médias lorsqu'il s'agit de destruction d'abrisbus ou de feux de poubelles lors de manifestations, ce n'est pas la principale. Jean Jaurès rappelait à l'occasion que la violence était à l'oeuvre dans les conseils d'administration des grandes entreprises et autres lieux de pouvoir. La situation n'a guère changé en un siècle : c'est toujours dans une ambiance feutrée que les puissants veulent ériger une société inégalitaire et libérale sans respecter les souhaits d'avenir clairement exprimés par le peuple.

Ainsi en est-il de la réforme des retraites que le gouvernement veut nous imposer : quelques hommes se réunissent toujours à huis-clos pour décider du sort de la majorité, pour distiller une violence institutionnelle afin de légaliser et de perpétuer leur domination sur des millions d'humains, sans passer par la voie démocratique.

Cette violence sociale est la plus blessante car elle affecte la vie de millions de travailleurs. Elle est également à l'origine des autres violences

> surmédiatisées qui sont perpétrées marge des énormes en rassemblements populaires des derniers mois, qu'il s'agisse de la violence des "casseurs" ou de la violence répressive et sans distinction de la police envers les manifestants.

> N'oublions pas que la mère de toutes ces violences, celle qui est la plus impactante, est la violence institutionnelle.

Volonté populaire et combats dans la rue

Depuis près de 4 mois, le peuple en masse manifeste pacifiquement et fait grève pour contrer le projet macronien de fragilisation des retraites par répartition.

Les nombreuses journées de mobilisation dans tout le pays ont rassemblé entre 2 et 3 millions de citoyens refusant un projet destructeur et cela à plusieurs reprises.

Les arguments fallacieux du gouvernement pour repousser l'âge de départ à la retraite et augmenter le nombre de trimestres (pour percevoir une retraite à taux plein) ont tous été démontés par les syndicats et par nombre d'économistes non asservis au système capitaliste. Le déficit conjoncturel prévu dans quelques années est ainsi clairement lié à des choix du gouvernement qui fragilisent les recettes de la caisse des retraites.

Si des poubelles ont été brûlées et des vitres brisées en marge de certains cortèges, cela ne discrédite nullement les manifestations populaires mais souligne la colère face à un projet d'une violence sociale de grande ampleur : celle d'un gouvernement qui impose un changement majeur dans la carrière des travailleurs, et cela sans justification valable.

EMMANUEL MACRON VEUT REPOUSSER L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE À 65 ANS



À Strasbourg comme ailleurs en France, la bataille de l'opinion a été gagnée par les opposants à cette infâme réforme. manifestants sont toujours massivement présents pour défendre une des grandes conquêtes de l'après-guerre : notre système de retraite par répartition. Un régime qui préserve la dignité des travailleurs et qui tient notamment compte des pénibilités, souffrances et maladies dans le calcul de la retraite.

Sous couvert d'avoir été élu, M. Macron se considère comme légitime pour appliquer une réforme massivement rejetée par les citoyens. Cet argument ne tient bien sûr pas compte du fait que nombre d'électeurs ont voté Macron au second tour de l'élection présidentielle afin de "faire barrage" à la candidate d'extrême-droite. Au final, le libéral minoritaire a décidé d'imposer sa réforme par la force en utilisant l'article 49.3 de la Constitution, sans passer par le vote à l'Assemblée Nationale. Bel exemple de démocratie.

Face à ce déni démocratique, et malgré l'usage du 49.3 (qui clôturerait le débat selon la macronie), la CGT continue son combat. Elle se mobilise encore et toujours pour le progrès social : défendre les droits des salariés dont celui d'un droit à une retraite digne de ce nom. Les manifestations du 1er mai 2023 qui ont rassemblé plus de 2 millions de personnes dans toute la France ont à nouveau montré la volonté populaire de contrer ce projet.

Malgré ce contexte et la faiblesse des arguments élyséens, le méprisident Macron, dans sa tour d'ivoire, s'accroche dans son refus d'entendre la voix du peuple. Un homme à court d'arguments valables et défendables peut-il encore s'opposer à la volonté populaire ?

La CGT pense que non. Le combat ne s'arrête pas là. Il est grand temps de débarquer le libéralisme destructeur de nos acquis sociaux. Rendez-vous ensemble dans la mobilisation le 6 juin prochain.

PIERRE, PAUL, ESTEVE

Alors déjà, on va commencer par là : stop avec les prénoms, ça suffit. Personne n'a envie d'enregistrer son Jean-Claude sur Karim. Et personne ne ressent le besoin de cliquer sur Amélie avant de signer son Estève.

Voilà, c'est dit. Maintenant, penchons-nous sur le fond (mais pas trop, on risquerait d'y tomber). La nouvelle application de gestion des RH, ESTEVE, est arrivée sans prévenir à quelques jours du début de la campagne des entretiens professionnels. Si rapidement qu'aucun transfert de données n'a été fait entre Eden-RH et ESTEVE, ce qui a contraint les encadrants à demander aux agents de retrouver eux-mêmes sur SIRHIUS les comptes-rendus antérieurs pour pouvoir préparer les entretiens.

Votre servitrice s'est plongée dans la e-formation de présentation, à grands renforts de crêpes (euh... CREP) et de « workflow ».

D'abord, quelques nouveautés intéressantes :

- 1) ESTEVE ajoute la possibilité d'une navette entre l'agent et son N+1. Le compte-rendu saisi par le N+1 dans l'application et présenté « en lecture seule » à la signature de l'agent, peut faire l'objet d'une demande de modification par l'agent et revenir ainsi à l'étape rédaction pour le N+1.
- 2) Le logiciel permet à l'agent d'enregistrer un refus de signature du compte-rendu.
- 3) La liste et l'adresse mail de tous les référents

en lien avec votre dossier RH figure dans l'appli.

Par contre, la Cigogne a pu constater qu'ESTEVE nous oriente vers la mise en place forcée du RIFSEEP à la DGFIP. Vous savez, ce leurre de la pseudo-méritocratie qu'on cherche à nous imposer depuis des années ? Mais si, les fameuses primes accordées à la tête du client ou selon si-vous-avez-déjà-été-augmenté-la-dernière-fois-on-vous-note-moins-bien-cette-année!

Deux indices assez clairs vont dans ce sens. Premièrement, l'autre ministère cité en exemple dans la formation est le Ministère de la Transition Écologique... dans lequel le RIFSEEP est déjà en place.

Et plus inquiétant encore, deux éléments figurent dans le compte-rendu : dans l'encart Description du poste et fonctions exercées, une zone « Groupe de fonctions RIFSEEP » est à compléter, et dans l'encart Proposition d'évolution. le N+1 devra cocher une case Proposition d'évaluation en montant indemnitaire lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir ».

Vous avez bien compris, sous le prétexte d'une amélioration purement logicielle, on essaie de glisser subrepticement une réforme de notre rémunération.

Restons vigilants, tenez-vous prêts à défendre nos payes!

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom : Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRP Strasbourg, 10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG

Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43

